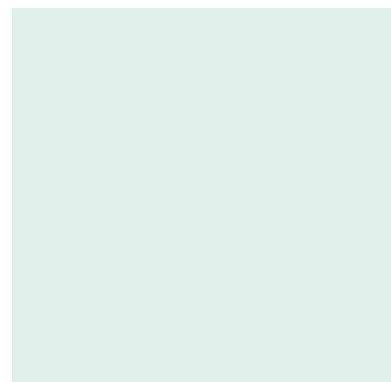




enjoy

HOME INSURANCE



Savourez vos
bons moments
à la **maison**



Simplement là pour vous



enjoy home insurance,
formule smart : la formule
gagnante pour
la plupart des clients !

NOTRE ♥ DE CIBLE

- ✓ Les maisons de **moins de 50 ans** et les maisons qui ont été **rénovées**
- ✓ Les **assurés de plus de 50 ans** : 15% de remise automatique dans le tarif
- ✓ Les **locataires**



LES PRINCIPAUX AVANTAGES DE LA FORMULE SMART



Une excellente solution pour les biens les plus courants

- ✓ **Grille simple** et facilité de souscription

- ✓ **Assurance du jardin :**

- Base : 2 500 €
- Avec pack jardin : 50 000 €

Formule XL

- Base : 10 000 €
- Avec pack jardin : 100 000 €



- ✓ **Limite générale en vol :**

- 50% ou 100% du capital contenu
- ou 10x la limite par objet + 2 jokers

- ✓ **Vol des objets de valeur :**

- 12 500 € en limite par objet
- 1^{er} risque : 10% du montant assuré

Formule XL

- 25 000 € en limite par objet
- 1^{er} risque : 20% du montant assuré

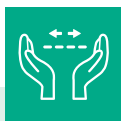
- ✓ **Appareils électriques et électroniques :**
4 années sans vétusté

Formule XL

- 8 années sans vétusté

- ✓ **Panneaux solaires** fixés inclus dans l'assurance bâtiment

- ✓ **En option :** - Assurance des véhicules au repos jusqu'à 25 000 € (+ option vol)
- Pertes indirectes : 10%



**LA FORMULE XL,
UNE FORMULE HAUT DE
GAMME POUR LES BIENS
DE STANDING**

Les autres avantages de la formule XL

- Option franchise anglaise 850 €
- Assistance VIP, qui intervient en cas d'urgence, même s'il n'y a pas de sinistre (fuite au compteur d'eau, panne de chauffage ou de chauffe-eau, canalisations bouchées)

LES OPTIONS

Aperçu des options



VOL



VÉHICULES AU REPOS
+ OPTION VOL



PACK JARDIN
+ OPTION PISCINE



PACK PRÊT
HYPOTHÉCAIRE



RC
FAMILIALE



PROTECTION
JURIDIQUE

PERTES INDIRECTES : 10%



Option protection juridique

	PJ HABITATION	PJ VIE PRIVÉE
Assistance après incendie	20.000 €	
Recours civil	100.000 €	75.000 €
Défense pénale	100.000 €	75.000 €
Avance de la franchise en cas de recours	Montant de la franchise	
Insolvabilité de tiers		20.000 €
Cautiion pénale		20.000 €
Avance de fonds		20.000 €
Assistance dédommagement		400 €

LES TARIFS FORFAITAIRES

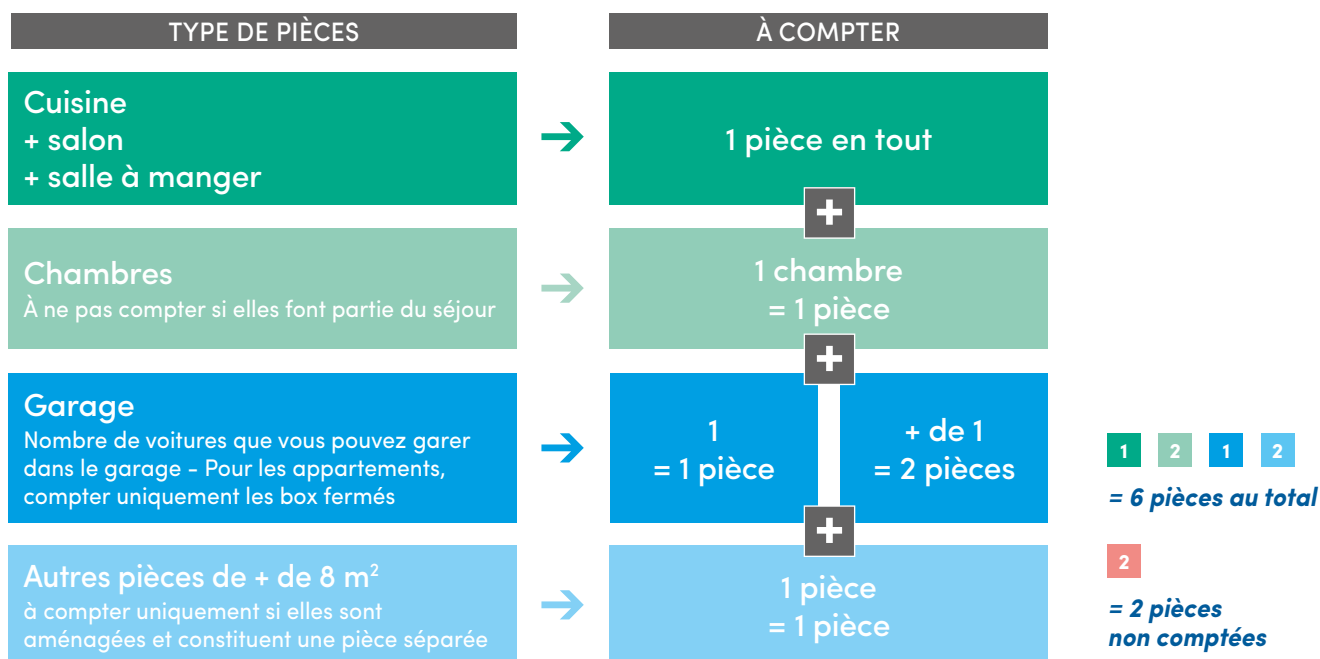


	PRIME ANNUELLE TTC
RC familiale	67 € (57 € si preneur > 50 ans)
PJ habitation	29 €
PJ vie privée	28 €
Pack jardin	29 €
Option piscine	39 €

L'ÉVALUATION DU BÂTIMENT ET DU CONTENU

	BÂTIMENT ASSURÉ	CONTENU ASSURÉ
Grille Foyer	Valeur de reconstruction	Capital (1 ^{er} risque) - minimum : 25 000 € - maximum : 300 000 € OU Limite par objet : 4 000 € - 8 000 € - 12 000 € - 16 000 €
1^{er} risque	Capital - minimum : 150 000 € - maximum : 650 000 €	Capital (1 ^{er} risque) - minimum : 25 000 € - maximum : 300 000 €
Expertise externe ou courtier	Valeur de reconstruction	
20 fois le loyer annuel (locataires partiels)	RC locative	

Comment compter les pièces avec la grille Foyer ?



NE DOIVENT PAS ÊTRE COMPTÉES :

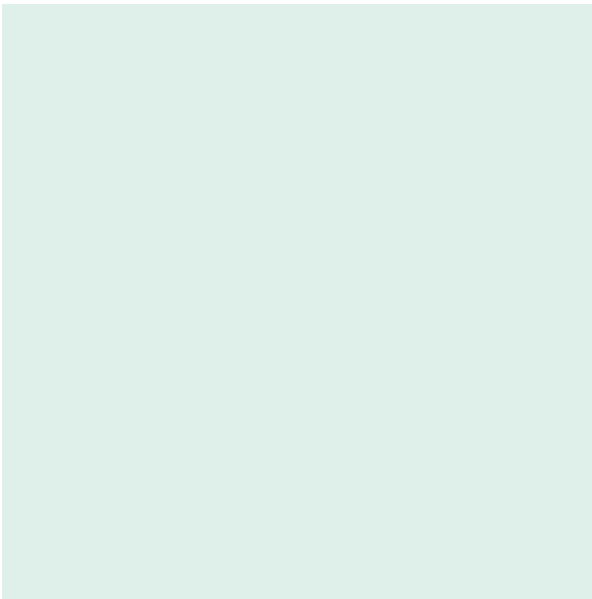
- ✓ Salles de bain, salles de douche et toilettes
- ✓ Hall d'entrée et de nuit
- ✓ Pièces de moins de 8 m²
- ✓ Pièces de plus de 8 m² non aménagées (grenier, cave, abri de jardin, serre, annexe non-habitable, etc.)
- ✓ Parties communes des immeubles à appartements
- ✓ Piscine extérieure (assurable via le pack jardin – option piscine)



LES PRINCIPALES SOUS-LIMITES

		SMART	AVEC PACK JARDIN	
Limite globale assurance du jardin et de son contenu (si contenu assuré)		2.500 €	50.000 €	
Dommages aux plantations par le gibier		2.500 €	12.500 €	
Frais liés à l'assainissement des terres polluées		7.500 €	35.000 €	
Opacification et perte d'étanchéité des vitrages isolants	< 20 ans	2.500 €/an		
	> 20 ans	500 €/an		
Dommages causés aux vitraux d'art		10.000 €		
TEMPÊTE, GRÊLE	Abris de jardin et son contenu	2.500 €	8.500 €	
	Jardin et contenu du jardin		17.500 €	
	Serre à usage privé et son contenu		2.500 €	
	Dégâts aux constructions non entièrement closes ou couvertes et à leur contenu	7.000 €		
	Dégâts causés aux annexes faisant partie du bâtiment qui ne sont pas fixées au sol par un ancrage en béton et à leur contenu	7.000 €		
VOL	Contenu des caves ou greniers dans un immeuble à appartements	2.500 €		
	Avec violence et/ou menaces, en dehors des biens assurés	5.000 €		
	Biens déplacés temporairement	7.500 €		
	Valeurs	750 €		
	Commis par effraction dans le logement étudiant	3.000 €		
	Remplacement des serrures	Frais exposés		
	Dégradations et dommages à la porte palière de l'appartement	Frais exposés		
	Contenu entreposé dans mobilhome/caravane	1.000 €		
	Contenu déplacé à l'occasion d'une fête de famille	7.500 €		
	Contenu des annexes, garages et locaux non-aménagés sans communication directe avec le bâtiment	3.000 € / local		
	Dans les abris de jardin fermés à clé	2.500 €	5.000 €	
	Contenu du jardin		17.500 €	
	Panneaux solaires, photovoltaïques et installations écologiques	Fixés au bâtiment ou dans le jardin sur socle inamovible	Inclus dans le bâtiment	
		Non fixés au bâtiment ou dans le jardin sur socle inamovible		5 000 €

Tous les montants indiqués sont à l'ABEX 775



SERVICE ET CONSEIL

Une équipe dédiée

Une équipe de souscription à taille humaine, qui vous écoute et vous conseille.

Pour toute demande :



+352 437 43 2250

production@assurancesfoyer.be

Une équipe sinistre qui met tout en oeuvre pour traiter chaque dossier avec rapidité et professionnalisme.

Pour toute déclaration ou suivi de dossier :



+352 437 43 2220

sinistres@assurancesfoyer.be

Votre responsable de secteur à votre écoute !



Foyer Assurances

12 rue Léon Laval – L-3372 Leudelange

Tél. : +352 437 43 2250 – bienvenue@assurancesfoyer.be

www.assurancesfoyer.be

FSMA : 1258 – N° entreprise : 0823.448.143